

**Arrêté relatif à la composition actualisée de la section disciplinaire du conseil académique
de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.811-5 et R.811-11 à R.811-42,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 27 juin 2024 relatif à la composition de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers,
Vu l'arrêté du 27 mars 2026 portant proclamation des résultats des élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne déroulées les 25 et 26 mars 2026,
Vu le procès-verbal des opérations déroulées le 29 juin 2026 relatives au renouvellement de la représentation usagers au sein de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La représentation usagers au sein de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers est actualisée comme mentionné en regard du **collège 3°** dans le tableau suivant :

Collèges représentés au sein de la section disciplinaire	Membres par collège
<u>Collège 1°</u> (professeurs des universités ou personnels assimilés) <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	CROCE Cécile LAHAYE Christelle COIGNARD Tristan DEVILLERS Olivier
<u>Collège 2°</u> (maîtres de conférences ou personnels assimilés) <p align="right"><i>2 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>2 sièges masculins</i></p>	PETIT Mélanie ROUMIER Julia MOISSET Jean-Pierre MULLER Guillaume
<u>Collège 3°</u> (usagers) <p align="right"><i>4 sièges féminins</i></p> <p align="right"><i>4 sièges masculins</i></p>	RASCHI Clara Ines DUBAR Lola FRADET Inès LEBEAU Romane CASTELLE - - DESCHAMPS Timéo HAOUASSI Sezny CADET Emmanuel WEIDMANN Antoine

- Présidente de la section : ROUMIER Julia
- Vice-présidente n°1 de la section : LAHAYE Christelle
- Vice-président n°2 de la section : MOISSET Jean-Pierre

ARTICLE 2 :

Les dispositions de l'arrêté susvisé du 27 juin 2024 fixant la composition de la section disciplinaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne compétente à l'égard des usagers relatives à la désignation des représentants des usagers sont abrogées et remplacées par les dispositions du présent arrêté.

ARTICLE 3 :


Le présent arrêté est soumis à publication par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université, conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'Université Bordeaux Montaigne.


ARTICLE 4 :

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 29 juin 2026.

Le Président
de l'Université Bordeaux Montaigne


Alexandre PÉRAUD.


UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE
PRÉSIDENCE

E 1 JUN 2026

Publié le

Transmis au recteur chancelier des universités le

L 1 JUN 2026